LE SITE FORTNOMICS.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 13/11/2023. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/04/2024. Il propose comme une multitude d'autres d'effectuer des opérations de trading. Au vu de nos recherches, il s'agit d'un site exploité par un réseau contre lequel l'ADC France a déposé une plainte pénale collective.

Le site internet

Il a été créé le 13/11/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/fortnomics.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Il est utilisé le site grlpartners.com comme porte d'entrée. Il a été créé le 10/01/2022. Nous oublions le whois :

https://www.whois.com/whois/grlpartners.com

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 44 20 33 70 49 31
Le numéro 44 20 38 66 67 78
Le numéro 44 20 38 66 67 79
Le numéro 44 20 39 87 76 47

Il est également utilisé par le site futurbtc.com

https://adcfrance.fr/epargne/le-site-futurbtc-com/

Le numéro 44 74 35 23 99 88

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Fabien LEVEC
- M. Jean LEVEQUE
- Mme Alexia CASPERA
- M. Jean Pierre MAIL
- Mme Sophie CARON

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 3000 4031 0200 0011 4660 583
Le site LEARNSPREAD.COM

Elle est aussi utilisée notamment par le site wiolin.com ou panda-life130.com

Les informations juridiques

Le site indique être géré par la société TRADING AND BEYONG LTD. Elle a été créée le 11/05/2021. Nous publions sa fiche d'identité :

https://find-and-update.company-information.service.gov.uk/company/13386161

Le site www.fortnomics.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/04/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.